



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNÉE 2021

APPELS A PROJETS

« POLITIQUE DE LA VILLE » et « VILLE VIE VACANCES »

Madame, Monsieur,

Parce que nous sommes convaincus que le tissu associatif parisien est essentiel à la vitalité de nos quartiers, à l'amélioration de la vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires, l'État et la Ville de Paris accompagnent chaque année le financement de vos projets locaux. La signature en 2015 du nouveau contrat de ville parisien a conduit à réaffirmer et à renforcer cet engagement, aujourd'hui renouvelé.

Comme l'année passée, dans la perspective de simplifier les circuits administratifs et financiers, l'État et la Ville de Paris ont regroupé dans un calendrier unique les deux appels à projets Politique de la Ville et Ville Vie Vacances, que nous vous adressons conjointement. Ces deux appels à projets concourent en effet de manière complémentaire à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

La crise sanitaire inédite que nous traversons renforce d'autant plus le rôle primordial que jouent les associations de proximité dans les quartiers populaires. En effet, les inégalités économiques et sociales rencontrées par les populations de ces quartiers ont été exacerbées par le confinement.

En votre qualité d'associations investies au quotidien dans ces quartiers parisiens, vous êtes, par les actions que vous menez et les projets que vous portez, les acteurs essentiels de l'accompagnement de ce besoin de lien social là où les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire seront sans doute les plus difficiles. Dans ce contexte, nous souhaitons que vous soyez particulièrement attentifs aux enjeux d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi, de continuité éducative et de lutte contre la fracture numérique.

Deux évolutions notables sont à signaler :

D'une part, l'appel à projets « Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République », lancé annuellement par la Ville de Paris depuis 2015, est à partir de cette année intégré à l'appel à projets Politique de la Ville. Cette simplification permet de pérenniser le traitement de ces thématiques et de les articuler pleinement aux projets de chaque territoire.

D'autre part, les actions d'accompagnement à la scolarité, organisées en année scolaire et ciblant plus spécifiquement les enfants et les jeunes scolarisés en REP(+), sont également intégrées à l'appel à projets Politique de la Ville. Ces actions ne feront donc plus l'objet d'un appel à projets spécifique et auront la possibilité d'évoluer par rapport à leur modèle initial (Charte d'accompagnement à la scolarité).

Dans ce cadre, vos projets pourront donc intégrer les enjeux fondamentaux que sont la sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et les préjugés et l'éducation aux médias. La constitution et le maintien d'un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions républicaines, feront aussi l'objet d'une attention particulière. Pour l'Etat, les projets visant à favoriser davantage l'intégration, l'adhésion aux valeurs de la République et la prévention contre le séparatisme radical, bénéficieront d'un soutien renforcé.

Plus globalement, vos actions devront répondre aux axes prioritaires définis par le contrat de ville parisien et prendre en compte le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Vos projets comporteront obligatoirement des indicateurs de résultat et d'impact qui permettront d'évaluer l'action menée. Ces axes et priorités sont précisés dans les fiches techniques des appels à projets joints.

Les mesures de simplification des démarches administratives des demandes de subventions, mises en œuvre en 2019, se verront reconduites cette année. De même, nous poursuivons notre objectif de consolider les projets structurants des territoires en sécurisant les financements des acteurs associatifs, par le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs pour les associations qui mènent une ou plusieurs actions financées de façon récurrente, tout en permettant l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux porteurs.

Enfin, alors que les Conseils Citoyens sont opérationnels et actifs dans chacun des huit arrondissements concernés, nous rappelons que la participation des habitants est un principe essentiel de la Politique de la Ville devant guider l'action de l'ensemble des porteurs de projets investis dans les quartiers populaires parisiens.

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Par ailleurs, les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet, la procédure de dépôt de votre dossier ainsi que pour vous renseigner sur les évolutions du cadre réglementaire. Pour les aspects techniques, des ateliers d'accompagnement au dépôt des demandes de subvention seront organisés courant du mois de septembre.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet appel à projets sera clos le 9 octobre prochain. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Pour le préfet
De la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,**

**L'adjointe à la Maire de
Paris, chargée de la
Politique de la Ville**

**La préfète, directrice de cabinet du
préfet
de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris**



Magali CHARBONNEAU



Anne-Claire BOUX